

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
130,31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Désignations au conseil d'administration de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public autonome communal Le Château sis 195 avenue Sylvain Gauthier 13100 Beaurecueil

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge , soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément au code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration d'un établissement pour personnes âgées dépendantes doit être composé, entre autres, de trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies. Aucun de ces départements ne peut détenir la totalité des sièges.

Le Département des Bouches-du-Rhône étant le principal financeur de l'établissement communal public autonome, Le Château, sis 195 avenue Sylvain Gauthier 13100 Beaurecueil créé par arrêté en date du 21 décembre 2017, il convient de procéder à la désignation de 2 représentants du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL